



DÉCISION DU MAIRE

Décision n°136/2024

OBJET : Marché n°24 13 002 – MAPA « Acquisition, installation et mise en service de deux serveurs informatiques pour la ville de Morangis ».

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la nécessité d'acquérir, installer et mettre en service deux serveurs informatiques pour la ville de Morangis,

Vu le marché n°24 13 002 Acquisition, installation et mise en service de deux serveurs informatiques pour la ville de Morangis,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le budget communal,

Article 1 : DECIDE de signer le marché n°24 13 002 « Acquisition, installation et mise en service de deux serveurs informatiques pour la ville de Morangis » avec la société ACTIVIUM INFORMATION DESIGN, sise 120 rue du 8 mai 1945 - 92000 NANTERRE pour un montant de 65 838,95 € H.T. Le marché prend effet à sa date de notification jusqu'au terme de l'expiration de la période de garantie (Les prestations feront l'objet d'une garantie de 5 ans dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission/mise en service).

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le département et au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau et à la société titulaire du présent marché.

Fait à Morangis le 12/07/2024

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.